

## PRESENTATION DU NIGER

### **MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2019 – 2023**

**Le Niger, dans un souci de concilier efficacité des contrôles douaniers, facilitation de procédures et sécurisation de la société et de la chaîne logistique, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre son plan stratégique 2019 – 2023. Ce document de référence, produit de la capitalisation des leçons tirées de la mise en œuvre des plans stratégiques précédents, découle d'une démarche inclusive prenant en compte les véritables préoccupations de toutes les parties prenantes.**

## Présentation du PS 2019 – 2023 des douanes nigériennes

**Le plan stratégique 2019 – 2023 a été validé le 11 juin 2019, à l'issue d'un atelier ayant regroupé tous les partenaires du secteur privé, les services publics intéressés et le responsables de l'administration des douanes, au terme d'une large campagne de sensibilisation, aussi bien à l'interne qu'à l'endroit des autres parties intéressées.**

## Présentation du PS 2019 – 2023 des douanes nigériennes (suite et fin)

**Du point de vue des orientations, le document comprend cinq (5) axes stratégiques, à savoir :**

**Axe stratégique n°1 = Mobilisation optimale des ressources douanières ;**

**Axe stratégique n°2 : Facilitation des échanges, partenariat et promotion des investissements ;**

**Axe stratégique n°3 : Développement organisationnel et leadership ;**

**Axe stratégique n°4 Renforcement de la coopération**

**Axe stratégique n°5 Renforcement de la sécurité et protection de la société.**

## La prise en compte du Plan Stratégique Régional

**Le plan stratégique 2019 – 2023 du Niger s'est largement inspiré des conclusions de l'étude menée par le BRRC au sein de la Région AOC, à l'issue de l'évaluation de son plan stratégique 2013 – 2017. C'est conformément aux constats et orientations issus de ladite étude et aux résultats de l'analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités) de son environnement intérieur et extérieur, que le Niger a retenu les cinq (5) axes stratégiques suivants :**

## La prise en compte du Plan Stratégique Régional (suite)

**Axe stratégique n°1 : Mobilisation optimale des recettes douanières,**  
Cet axe s'inspire de l'axe stratégique V du plan stratégique régional (Procédures douanières), avec comme objectif, spécifiques : a) Optimiser la collecte des recettes douanières (correspondant à l'objectifs opérationnel V.1 du Plan Stratégique Régional : Assurer la collecte optimale des recettes douanières)  
b) Lutter contre le fraude fiscale (qui se réfère à l'objectif opérationnel V. 5 du Plan Stratégique Régional : Renforcer la lutte contre la fraude, la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme).

## La prise en compte du Plan Stratégique Régional (suite)

**2.) Axe stratégique n°2 (Facilitation des échange, partenariat et promotion des investissements) et l'Axe Stratégique n°4 (= Renforcement de la coopération) prennent en charge l'Axe Stratégique IV (Partenariat) et l'Axe Stratégique V (Procédures douanières) du plan stratégique Régional et se déclinent en objectifs spécifiques et opérationnels suivants :**

**a) Faciliter les échanges (correspondant à l'objectif opérationnel V.4 du Plans Stratégique Régional : contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale) ;**

**b) Renforcer le coopération bilatérale (émanant de l'objectif opérationnel IV.1 du Plan Stratégique Régional : Renforcer les relation de partenariat stratégique avec les administrations douanières).**

## La prise en compte du Plan Stratégique Régional (suite et fin)

### **3) Axe stratégique n°3 : Développement organisationnel et leadership**

**Cet axe s'appuie à la fois sur l'Axe Stratégique I (leadership) et l'Axe Stratégique III (Gestion des Ressources Humaines), avec comme objectifs, spécifiques et opérationnels ci-après :**

**Améliorer la qualité du management et du dispositif de pilotage et promouvoir l'éthique et la bonne gouvernance (correspondant aux objectifs opérationnels I.2, I.3 et I.4 du Plan Stratégique Régional)**

**Optimiser la gestion des Ressources Humaines (en harmonie avec les objectifs opérationnels III.1, III.2 et III.3 de l'Axe Stratégique III du Plan Stratégique : Gestion des Ressources Humaines.)**

## **Le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 2019 – 2023**

**Le suivi du plan stratégique 2019 – 2023 se base sur la collecte, l'exploitation et l'analyse des données et informations, des études des cas, des missions d'observation ou d'enquêtes de terrain.**

**On retiendra à cet effet :**

- **Le suivi de la performance en vue d'améliorer la qualité des services;**
- **Le suivi de la conformité entre les résultats enregistrés et ceux visés ;**
- **Le suivi de l'exécution financière ;**
- **Le suivi des risques et des hypothèses.**

## **Le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 2019 – 2023 (suite)**

**Le suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique se  
divise en trois (3) étapes :**

- ✓ La collecte des données
- ✓ L'analyse de ces données
- ✓ La mise en place d'actions correctrices pertinentes

**Les différents outils de suivi sont :**

- ✓ Les réunions
- ✓ Les logiciels de gestion de projet

## **Le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 2019 – 2023 (suite)**

**Dans le souci d'une meilleure coordination des activités, de points focaux sont désignés au sein des différentes directions techniques afin de servir de répondants à la Cellule de Reformes et de Modernisation (CREM) dans le suivi-évaluation du Plan Stratégique 2019 - 2023.**

## Les méthodes d'évaluation du Plan Stratégique 2019 – 2023

Les différentes évaluations prévues dans le Plan Stratégique 2019 – 2023 visent à donner des indications claires et précises en vue d'améliorer le planification des activités et d'en tirer les leçons pour les perspectives d'avenir.

Trois (3) types d'évaluations sont prévues par le Plan Stratégique 2019 – 2023, à savoir :

- **L'évaluation périodique ou bilan annuel** : confiée à la Cellule de Reforme et de Modernisation (CREM), sur la base des indicateurs de performance et de résultats bien définis ;

## Les méthodes d'évaluation du Plan Stratégique 2019 – 2023 (suite et fin)

- **L'évaluation à mi-parcours** : qui intervient à la fin de la première moitié du temps consacré au Plan Stratégique (soit environ 2 ans et demi), assurée par une structure de pilotage. Elle vise à déterminer le chemin parcouru et à identifier les difficultés rencontrées, afin de proposer les mesures correctrices qui s'imposent ;
- **L'évaluation finale** ; qui interviendra à la fin de la mise en œuvre du plan stratégique. Pour une question d'efficacité, cette évaluation doit être inclusive, c'est-à-dire impliquer toutes les parties prenantes au programme de réforme. Son objectif est de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, d'en apprécier les effets et surtout d'évaluer l'impact des actions exécutées.

## Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan stratégique



## Les solutions envisagées, attentes et perspectives

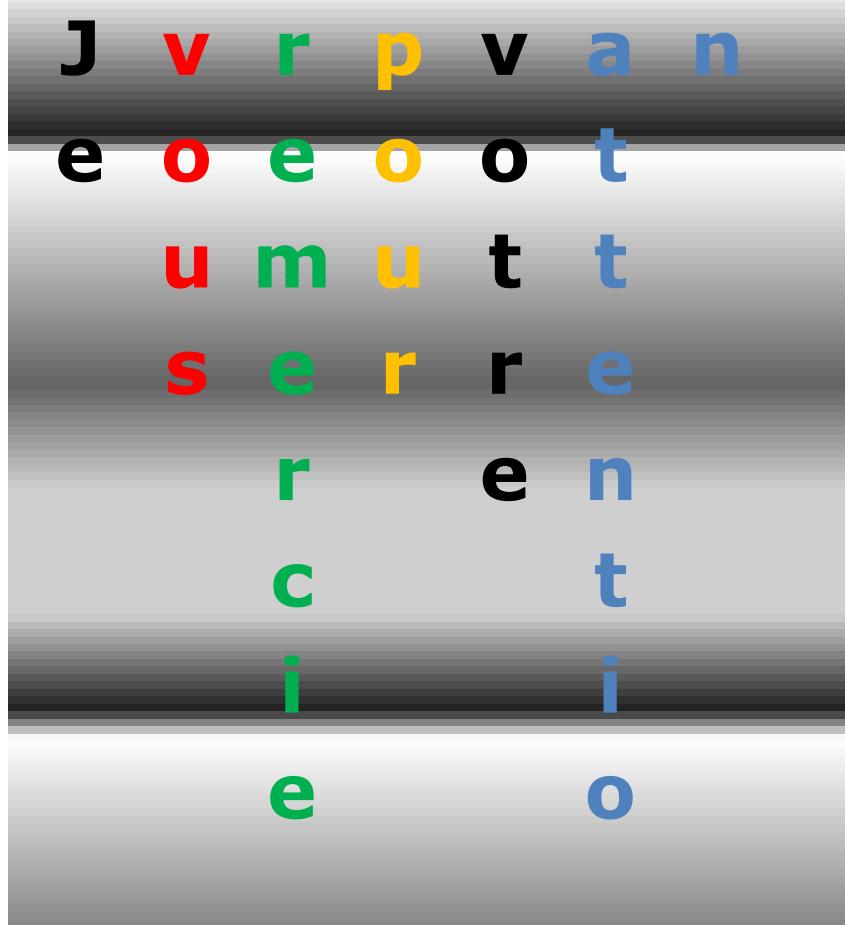
L'administration des douanes du Niger a bénéficié, dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique 2019-2023, de l'assistance du PCDS (Projet de Capacité et de Performance du Secteur Public pour la prestation de services) sur :

- **la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**
- **la gestion des projets**

Néanmoins, l'impact de ces formations reste marginal du fait qu'elles sont d'un niveau élémentaire, et surtout qu'elles n'ont pas touché une masse critique de responsables douaniers.

Il est important que le BRRC et/ou l'OMD accompagne la Direction Générale des Douanes du Niger dans ce processus de modernisation à travers des programmes de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et surtout le suivi-évaluation de son Plan Stratégique

RÉUNION  
DES  
POINTS DE  
CONTACT  
DE LA  
RÉGION  
OMD-AOC  
A KINSHASA  
2019



Présentateur: MOLIMI BARKAY  
*Inspecteur Principal des Douanes*  
*Chef de la Cellule des Réformes et de Modernisation*  
**Barkay.molimy@gmail.com**